

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Sefne-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

15 *Juillet*. — On signale plusieurs accidents d'aérostats survenus à l'occasion de la fête nationale. A Saint-Nazaire, le ballon *Reine des Anges* est recueilli par le steamer *Confiance*. A Auxerre, un fumeur stupide lance une allumette sur l'aérostat du capitaine Lecomte, au moment du dégonflement. Plusieurs personnes sont profondément brûlées au visage et projetées à terre par l'explosion de l'aérostat. A Béziers, l'aéronaute Maro, âgé de 23 ans est traîné par son ballon, et se blesse assez sérieusement en sautant de la nacelle.

16 *Juillet*. — Le Conseil des Ministres réuni sous la présidence de M. Félix Faure, approuve un important mouvement préfectoral présenté par M. le garde des Sceaux.

— Un incendie considérable détruit, à Chantenay (Loire-Inférieure), la Savonnerie Talvaude et Douault.

17 *Juillet*. — L'arrivée au Havre du paquebot la *Touraine*, ayant à son bord la plus grande partie des survivants de la *Bourgogne*, donne lieu à des scènes fort émouvantes.

— Élection sénatoriale dans les Ardennes. M. Goutant, radical, est élu.

— Inauguration à la Ferté-Macé d'un monument élevé à la mémoire du Président Carnot.

18 *Juillet*. — La Cour d'assises de

Versailles est appelée à juger le procès en diffamation intenté contre Zola, par le 1<sup>er</sup> conseil de guerre. L'auteur de la lettre « J'accuse » déclare faire défaut et est condamné à un an de prison et 3.000 francs d'amende, et solidairement aux dépens avec Perreux, gérant de l'*Aurore*, qui est également condamné à un an de prison et 3.000 francs d'amende. Les accusés déclarent se pourvoir devant la Cour de Cassation.

19 *Juillet*. — Pour se soustraire à la signification par huissier, du jugement rendu contre lui par la Cour d'Assises de Versailles, Zola juge utile de prendre la fuite et dérive ses pas vers la Suisse ou la Belgique.

— Un nouveau mouvement administratif de sous-préfets est publié par l'*Officiel*.

20 *Juillet*. — Arrivée à Marseille de l'explorateur Gentil, qui a rempli très brillamment, dans l'Afrique centrale, la mission dont il avait été chargé par le gouvernement.

21 *Juillet*. — Inauguration au Jardin des Plantes, par M. Léon Bourgeois, Ministre de l'Instruction publique, du nouveau Muséum d'Anatomie comparée d'Anthropologie et de Paléontologie.

## CHRONIQUE LOCALE

LONGPERRIER

La fête patronale de Longperrier

s'annonce cette année sous d'excellents auspices et semble devoir être plus brillante encore que de coutume.

De nombreuses baraques, une tente bien décorée, des jeux de toutes sortes, sont autant d'attractions que saura apprécier la jeunesse des environs.

Faisons des vœux pour que le temps se montre favorable.

#### JUILLY

La distribution solennelle des Prix aux élèves du Collège de Juilly, aura lieu le Dimanche 24 Juillet, à 2 heures, sous la présidence de M. Lerolle, député de Paris.

La rentrée des classes aura lieu le mardi 4 Octobre.

#### SAINT-SOUPPLETS

Ceci est une suite de la fête du 14 juillet. Jules Gastien, manouvrier, qui était légèrement ému le 15, à la suite des libations de la veille, se plaint d'avoir été battu par Gustave Gibert qu'il rencontra au pont de la Girafe et qui, sans aucune provocation de sa part, se jeta sur lui, le terrassa par trois fois et lui porta de nombreux coups de pied et de poing. Gibert dit au contraire qu'il a été raillé et provoqué par Gastien. Procès-verbal a été dressé et le tribunal s'efforcera de reconnaître la vérité de toutes les assertions mises en avant. *(Echo de la Brie)*

#### CUISY

En rentrant chez elle, le 13 juillet à cinq heures et demie du soir, la femme Bourdon née Coteret Alphonsine, qui avait été occupée à laver du linge tout l'après-midi, fut surprise de trouver la porte de la maison fermée au verrou intérieurement. Ne sachant pas ce qui se passait, elle alla chercher son gendre, Ferriot Jules, manou-

vrier, qui vint avec elle et pénétra dans l'habitation par la fenêtre, appela son beau-père sans en recevoir de réponse, ne le trouva pas dans sa chambre à coucher et montant au grenier aperçut le sieur Bourdon Alphonse, 65 ans, propriétaire, pendu à une poutre les pieds touchant à terre. Le sieur Ferriot coupa la longe avec laquelle son beau-père s'était pendu et aidé du sieur Dupuis, garde champêtres, descendit le défunt pour le déposer sur son lit.

On lui prodigua les plus grands soins inutilement; il avait cessé de vivre quoique le corps fut encore chaud. Le docteur Petit de Saint-Souplets appelé, ne put que constater le décès. Le sieur Bourdon était d'un caractère gai et n'avait jamais parlé de se suicider. *(Briard)*

#### ERMENONVILLE

M. le Maire d'Ermenonville a remis solennellement à l'occasion du 14 Juillet, la médaille d'honneur qui a été décernée par arrêté ministériel, à M. Lefèvre Charlemagne, ouvrier maçon, pour ancienneté de services dans la maison Rousseau.

Nos félicitations à ce brave vétérán du bâtiment.

#### CLAYE-SOUILLY

Un jeune homme étranger à la localité, qui errait depuis quelques heures dans la rue principale, s'est arrêté tout récemment près de la grille d'une propriété appartenant à M. Lecomte et s'est tiré un coup de revolver dans la tempe droite. Il était à ce moment minuit.

La mort fut instantanée. L'inconnu, âgé de 22 ans environ, était vêtu d'un complet gris d'une certaine distinction, d'une chemise à plastron plissé sur lequel tombait la soie noire d'une cravate Lavallière, et coiffé d'un chapeau en

feutre mou; seules, les bottines étaient en assez mauvais état.

Dans les poches du défunt on trouva un trousseau de clefs, une lime à ongles, un porte-mine, un porte-monnaie vide muni d'une chaîne en acier, une pièce de 50 centimes neuve et de la menue monnaie, et deux mouchoirs marqués des initiales E et T.

L'identité de ce désespéré qui paraît avoir exercé une profession libérale n'a pu être établie. Le signalement suivant aidera peut-être à le reconnaître :

Taille 1 mètre 56, cheveux et sourcils bruns, moustache naissante, corpulence chétive.

Signes particuliers: double pouce à la main droite et grain de beauté de la dimension d'une pièce de 50 centimes au milieu du dos. *(Publicateur)*

— Le dimanche 10 juillet, à 5 heures du soir, le sieur Clain Gustave, manouvrier, faisait une partie de cartes à l'auberge Boileau, lorsque son frère Clain Armand, 21 ans, qui était en état d'ivresse et auquel le débitant avait refusé sa porte, entra par la fenêtre dans l'établissement et se mit à insulter un plâtrier qui ne lui disait rien. Son frère lui dit qu'il avait tort d'injurier ainsi un homme plus âgé que lui; il répondit par des grossièretés et voulut lui porter un coup de poing qui fut paré avec le bras. Armand s'élança alors sur son frère Gustave et ils roulèrent tous deux à terre, ce dernier se releva aussitôt et pour éviter une rixe, sortit pour retourner à son domicile.

Armand le suivait en disant: Je veux tuer mon frère! Arrivé à la porte de la cour, sa belle-sœur voulut l'empêcher d'entrer: Laisse-moi passer. s'é-

cria-t-il, ou je te donne un coup de poing. A peine avait-il prononcé ces paroles qu'il frappait sa belle-sœur d'un coup violent sur l'œil droit et la faisait tomber à terre.

On envoya chercher les gendarmes qui emmenèrent Armand au violon. Le lendemain il disait: J'étais ivre, je ne savais pas ce que je faisais, je ne me rappelle rien; je regrette ce que j'ai fait. Il est un peu trop tard, malheureusement.

— M. Pitort fils, entrepreneur de charpente à Claye, partit à Paris le 13 juillet au matin et ne rentra que le soir vers 7 heures et demie. A son retour, il fut informé, par le chauffeur de la machine à vapeur, Brossier Alphonse, qu'une courroie de transmission de 20 mètres de long et 16 centimètres de large valant 250 fr., avait disparu. La machine à vapeur est placée dans un bâtiment spécial situé dans le chantier longeant la rue de Voisins, elle actionne deux volants munis chacun d'une courroie de commande; c'est l'une de ces courroies qui a été coupée et emportée. Le vol doit avoir eu lieu pendant la nuit du 12 au 13 juillet; les malfaiteurs, (ils devaient être plusieurs) ont probablement escaladé le mur de clôture de 1 m. 60 du côté de la rue et enlevé la courroie en la faisant passer par-dessus ce mur: ils sont jusqu'ici restés inconnus. *(Briard)*

#### Mouvement Préfectoral

L'officiel du 17 Juillet dernier a publié un important mouvement administratif dont nous extrayons les nominations suivantes:

M. Bret, préfet de Seine-et-Marne, est nommé préfet du Cher, en rempla-



Société d'histoire et  
d'archéologie de Senlis

Notaire

197-20

CB

1022

SHAS



0 000000 110327

cement de M. Nauo, nommé préfet de l'Isère.

M. Bœgner, préfet du Loiret, est nommé préfet de Seine-et-Marne, en remplacement de M. Bret, nommé préfet du Cher.

M. Francières, sous-préfet de Meaux, est nommé préfet des Hautes-Pyrénées en remplacement de M. Stellé, nommé préfet de la Corrèze.

Quelques jours plus tard, M. Weil, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne a été nommé sous-préfet de Meaux, en remplacement de M. Francières.

A ce sujet, notre excellent confrère de l'*Écho de la Brie* publie l'entrefilet suivant :

« Comme on l'a lu au mouvement administratif, M. Francières, notre très distingué et très sympathique sous-préfet, est nommé préfet des Hautes-Pyrénées. Depuis quelque temps déjà, nous savions que M. Francières était appelé à nous quitter avec avancement dans un avenir prochain. Le moment est arrivé.

« Nous avons l'honneur de féliciter M. Francières, mais en même temps, nous lui exprimons tous les regrets que nous éprouvons de son départ. Ils sont partagés de tous ceux qui l'ont connu, car Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, avait su en peu de temps, par ses heureuses qualités, par sa rare distinction et ses réels mérites, se faire aimer de tous ses administrés, de tous ceux qui se trouvaient en relation avec lui. »

« Nous ne savons encore quel est son successeur — Meaux est toujours privilégié dans les choix — mais nous pouvons hautement affirmer qu'il ne saurait apporter plus de cordialité, plus d'aménité, plus de tact dans ses rapports que M. Francières »

« Tous nos vœux accompagneront le nouveau préfet dans sa nouvelle résidence. »

Voici ce que dit notre même confrère

re à l'occasion de la nomination de M. Weil, comme sous-préfet de l'arrondissement de Meaux :

C'est M. Weil, secrétaire général de Seine-et-Marne, qui remplace ici, comme sous-préfet, le regretté M. Francières. Il n'est pas un inconnu, et son administration peut être féconde ; car, pendant son passage à la préfecture, M. Weil a appris à connaître les besoins de l'arrondissement de Meaux et les personnes qui l'administrent. Nous comptons sur les réels services qu'il peut rendre, et nous avons confiance en sa bienveillance et son activité. A ces titres, nous lui souhaitons la bienvenue.

## Élections au Conseil Général

### Canton de Dammartin

M. Maurice Hutin, le distingué maire de Villeneuve, candidat au Conseil Général, adresse la circulaire suivante aux électeurs du canton de Dammartin :

Mes chers Concitoyens

Cédant aux sollicitations d'un grand nombre d'entre vous, je viens vous demander vos suffrages pour vous représenter au Conseil Général de Seine-et-Marne.

Enfant du pays, j'en connais tous les besoins. Je veux, malgré mes occupations nombreuses, vous apporter le concours de mon expérience et l'appui de mes relations, pour résoudre enfin les questions locales qui vous intéressent et, spécialement, obtenir le plus tôt possible l'exécution de toutes les lignes de chemin de fer projetées dans ce canton.

Je n'ai pas besoin de vous parler de mes opinions nettement républicaines qui vous sont connues depuis longtemps.

Croyez, mes chers concitoyens, à mon absolu dévouement.

Maurice HUTIN

Ingénieur des Ponts-et-Chaussées  
Maire de Villeneuve-sous-Dammartin.

### Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Nous publions à titre de document la circulaire que M. Pierret, maire de la commune d'Ève, candidat au Conseil

général, vient d'adresser aux électeurs du canton de Nanteuil :

Mes chers Concitoyens,

Après avoir eu l'honneur de vous représenter pendant plus de trente ans au Conseil général, M. le baron de Morell a résolu de se retirer.

Vous lui avez prouvé combien grande était votre estime par la suite interrompue des mandats que vous lui avez confiés. Notre reconnaissance et nos regrets le suivent dans sa retraite.

Un grand nombre d'électeurs m'ont offert la candidature ; mais j'ai voulu, avant de l'accepter, être assuré que mon nom rencontrerait vos sympathies.

Les encouragements que j'ai reçus me permettent de compter sur votre confiance. Je réponds aujourd'hui à ces affectueux appels, en sollicitant vos suffrages.

J'ai appris, en vivant depuis de longues années au milieu de vous, à connaître vos besoins. Indépendant, libre de mon temps, je suis certain de pouvoir m'occuper de vos intérêts avec suite et activité.

Je m'associerai à toutes les mesures utiles à l'agriculture et au commerce. Je donnerai tous mes soins aux projets destinés à améliorer le sort des travailleurs ou à augmenter leur bien-être.

Ma préoccupation constante sera de favoriser le développement de nos voies de communication, et de faire aboutir les projets de chemins de fer, actuellement à l'étude, qui intéressent à un si haut point la prospérité de notre contrée.

Électeurs,

Si vous m'appellez à l'honneur de vous représenter, vous trouverez en moi un mandataire dévoué au Gouvernement de la République.

Je mettrai tout mon zèle, toute mon énergie, au service de notre beau canton, et je consacrerai à la défense de ses droits, devant le Conseil général, l'expérience que j'ai acquise dans l'étude et la pratique des affaires administratives.

Albert PIERRET,

Licencié en droit  
Maire de la commune d'Ève,  
CANDIDAT RÉPUBLICAIN

— Nous publierons dans un prochain numéro les professions de foi des autres candidats au Conseil général, pour les cantons de Dammartin et de Nanteuil-le-Haudouin.

## Concours d'Agriculture de Senlis

Nous extrayons du rapport rédigé par M. Ernest Dupuis, Conseiller général et président de la Commission des prix de moralité au Concours agricole de Senlis, les prix suivants décernés au personnel de quelques fermes de la région.

### Charretiers

1<sup>er</sup> prix, médaille en argent et 80 fr. en un livret :

Goujon (Julien), âgé de 50 ans, chez M. Boisseau, à la ferme de Chantemerle, commune de Lagny-le-Sec, 35 ans de services dans la ferme exploitée par M. Boisseau et actuellement par son fils. Excellent conducteur, très honnête et d'une conduite très régulière. Son père, après 32 ans de services, lui céda la place de premier charretier qu'il occupa avec dévouement.

### Batteurs

1<sup>er</sup> prix, diplôme, médaille en argent, et 80 fr. en un livret :

Loron (Alfred), âgé de 61 ans, chez M. Bataille, à Lagny-le-Sec.

A servi pendant 46 ans dans la ferme de Lagny-le-Sec sous les différents maîtres qui s'y sont succédé pendant cette période. C'est un ouvrier intelligent, sobre, honnête et dévoué qui, par ses économies, a su acquérir un petit patrimoine.

3<sup>ème</sup> prix, diplôme, médaille en argent et 60 fr. en un livret :

M. Couturier (Adolphe), chez M. Boisseau à Chantemerle.

### Ouvriers agricoles

Félicitations à M. Coulon, 44 ans de services chez M. Corbie à Silly-le-Long.

M. Lucien Boisseau, cultivateur à la ferme de Chantemerle, a été un des principaux lauréats de cet important concours, auquel il a présenté un très beau poulain de 2 ans, pour lequel il lui a été décerné un objet d'art. — Le conducteur a obtenu une prime de 20 fr.

Un autre objet d'art a été attribué au

même Lucien Boisseau pour un lot extraordinaire de jeunes vaches hollandaises.

— Une prime de 20 francs a été remise au conducteur.

M. Albert Martin d'Ermenonville a obtenu un objet d'art pour deux belles vaches.

— Une mention spéciale lui a été accordée pour un taureau que le jury regrette de ne pouvoir récompenser, n'ayant pas de catégorie spéciale prévue pour les taureaux.

— Une somme de 10 francs est accordée au conducteur.

Une médaille de vermeil grand module est accordée à M. Lucien Boisseau, de Chantemerle, pour ses brebis dishley-mérinos.

— 10 francs sont remis au conducteur.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Benoist fils, cultivateur à Plailly, pour ses beurres.

Parmi les constructeurs de machines agricoles, citons tout d'abord M. Arthur Gabaul, de Saint-Mard, qui a obtenu une grande médaille d'argent, avec félicitations du jury, pour les perfectionnements apportés à son semoir automatique, que les connaisseurs ont fort apprécié.

Tous nos compliments aux lauréats de ce concours et en particulier à ceux de notre voisinage, dont nous n'avons pu avoir encore la liste complète.

## LE CHEMIN DE FER de Meaux à Dammartin.

Dans sa séance de vendredi dernier, le conseil municipal de Meaux a eu à se prononcer de nouveau sur la question de l'emplacement, à Meaux, de la gare du chemin de fer de Meaux à Dammartin.

On se rappelle que dans sa séance du 16 novembre dernier, le conseil avait approuvé le projet de création de cette ligne sous les réserves suivantes :

elle serait établie en voie normale jusqu'à Surveilliers, reliant ainsi Meaux et Dammartin au réseau du Nord ; elle serait construite à voie normale et raccordée aux voies mêmes des chemins de fer de l'Est et du Nord ; le tracé serait établi de façon à passer par Villenoy, suivre la vallée des rus de Rutel et Viry et rejoindre Chauconin, Neufmontiers et la route départementale près Penchard ; enfin, à son arrivée dans Meaux, les dispositions seraient prises pour que les wagons arrivent bord à bord avec ceux de la ligne de l'Est pour les marchandises, et le long d'un quai commun avec l'Est pour les voyageurs.

La municipalité de Meaux était récemment avisée par l'administration des ponts et chaussées que le raccordement à la gare de l'Est n'était pas possible, et qu'elle avait mis à l'étude un projet d'installation de la nouvelle gare sur la place Lafayette.

Dans sa dernière séance, le conseil a unanimement protesté contre la mutilation projetée de la plus belle place de la ville, et émis l'avis que la nouvelle gare soit établie vers l'une des extrémités du faubourg Saint-Nicolas, tout en assurant le transport des voyageurs à la gare de l'Est.

La question en est là !

(Publicateur)

### JEAN DE LAGNY

*Jean de Lagny qui n'a pas bête !.....*

Ce vieux dicton dont les habitants de Lagny ont perdu, pour la plupart, le souvenir, a une origine qui remonte à près de cinq siècles et rappelle une bien triste époque de notre histoire nationale.

C'était en 1415, la France ayant à sa tête un roi exposé à de fréquents accès de délire, et incapable de gouverner, était livrée au pouvoir arbitraire d'un conseil de régence qui écrasait le peu-

ple d'impôts et se montrait plus préoccupé de ses affaires personnelles que des intérêts de la Nation, alors divisée, par les membres les plus influents de ce conseil, en deux puissantes factions, se disputant tour à tour le pouvoir.

Depuis la paix d'Auxerre, (1412) les Armagnacs rentrés en faveur, avaient repris la direction des affaires au grand mécontentement du duc de Bourgogne qui, jaloux de l'influence croissante de ses rivaux, tentait de pénétrer de vive force dans Paris, dont l'accès lui était expressément interdit.

Repoussé par les troupes royales, Jean sans Peur avait gagné la Flandre par Dammartin, Laon, Reims, et Cambrai, et s'était vu enlever plusieurs places. Le traité d'Arras (1414) arrêta encore pour quelque temps l'ardeur belliqueuse du Bourguignon, mais au mois de juillet suivant, il réunit de nouveau une armée de trois mille soldats et s'avança vers Paris.

Après avoir passé à Troyes, Provins et Coulommiers, il se présenta devant Meaux, sans tenir compte des injonctions du roi, qui le sommait d'arrêter sa marche. Là, il n'eut aucun succès, car les portes lui furent refusées et il se rejeta sur Lagny, où il demeura quelque temps, pendant que ses ambassadeurs se rendaient à Paris afin de renouveler leurs tentatives de réconciliation.

Tandis que l'avant-garde des troupes bourguignonnes accapait le Bourget, un grand nombre de gens d'armes ravageaient le plat pays, dit mélancoliquement le chroniqueur Monstrelet, « desquels le pauvre peuple était moult « fort oppressé. »

Sur ces entrefaites, le comte d'Armagnac ayant été pourvu de l'épée de commandement, donna des ordres pour que

toutes les troupes royales dispersées autour de Paris, fussent dirigées contre celles de Jean sans Peur, et, après plusieurs combats, elles firent un grand nombre de prisonniers bourguignons, dont quelques-uns des plus marquants furent pendus sur le pont de Lagny, pour cause de rébellion.

Le duc de Bourgogne, de son côté, usa de représailles, car voyant qu'il ne pouvait tenir autour de Paris, il ravagea le pays et abandonna à ses mercenaires le pillage de la ville de Lagny, (5 Février 1415). où il avait demeuré plus de deux mois, avec l'espoir de reconquérir, d'un moment à l'autre, les bonnes grâces du roi.

Jean sans Peur devint la risée des Parisiens qui ne le désignaient plus que par *Jean-le-Long ! Jean de Lagny qui n'a point de bête !* par raillerie de la devise du duc de Bourgogne : *J'ai bête.*

Telle fut l'origine de ce dicton tombé en désuétude : *Les gens de Lagny n'ont pas bête !.....*

E. L.

Voir à ce sujet l'hist. du pays de Lagny par A. Le Paire ; les chroniques d'Euguerrand de Monstrelet ; de Baraute, histoire des ducs de Bourgogne ; Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI ; le religieux de Saint-Denis.



Un mari se plaignait sans cesse à son beau-père des défauts de sa femme.

Un jour, le beau-père, lassé d'entendre toujours répéter la même chose lui dit :

— Vous avez raison, mon gendre, ma fille est insupportable, et si elle ne se corrige pas, je la déshériterai.

Cette menace mit fin aux plaintes.

Le président. — Prévenu, vous êtes marié ?

Le prévenu. — Non, mon président ; est-ce que vous auriez une fille ?

**Chantier-Docks de la Gare de  
DAMMARTIN-JUILLY  
I. DESCHAMPS**  
en face la gare à Saint-Mard

**CHARBONS DE TERRE** au CHANTIER les 100<sup>ks</sup>  
Grosse Gailleterie française 1/2 gras  
sans fumée 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 3.50  
Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras  
sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité (tous gros  
morceaux sans aucune fine). . . . . 3.80  
Gailletin de même qualité . . . . . 4 »  
Têtes de moineaux lavées, 1<sup>re</sup> qualité. 3.70  
Boulets ovoïdes p<sup>r</sup> chauffage économ. 3 »  
Anthracite anglais, 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 5.50  
Charbon de forge (noir) les. . . . . 2.80  
Coke de gaz n° 0 . . . hectolitre . 1.60  
Charbon industriel et Briquettes,  
depuis 24 fr. 50 les 1000 kilos en gare.

**CADEAU-PRIME** Tout achat de  
1,000 kil. au chan-  
tier donne droit à un joli dessous-de-plat à  
pied en métal, émaillé, vert-clair, décoratif  
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,  
Gravier et Mignonnette pour jardins  
Briques blanches, rouges et réfractaires  
Chaux vive et Chaux hydraulique.  
Ciments et Tuyaux en grès.  
Tuiles, Poteries, Chaperons de murs  
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).  
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb  
Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux  
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet  
Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.40  
Bêches, Louchets, 1<sup>re</sup> qual. garant. 4 »  
Fourches à cailloux, 9 dents . . . . . 7.50  
Fourches-et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75  
Fourches à bêcher, 4 dents. . . . . 3.80  
1<sup>m</sup>65 1<sup>m</sup>80 2<sup>m</sup>10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75  
— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits. Boulons  
Seaux solides, tôle galvanisée . . . 1.60  
Seaux d'écurie, — — . . . 3.20

Arrosoirs, Lessiveuses.

Tuyaux, Gueules-de-loup.

Bois de construction : Chêne et Sapin  
Planches brutes et rabotées. Moulures  
Planches de Lorraine, 2<sup>e</sup> choix, la p. 2.10

Vente en détail aux prix du gros

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin

Pour cause de décès

**BROYEUR ET PRESSEUR**  
presque neufs  
**A VENDRE**

S'adresser à Madame BENEYER à Saint-Mard.

**BUREAU DE PLACEMENT**

POUR LES DEUX SEXES  
et pour tous métiers

S'adresser à M. BONNIN, 126 Grande-Rue

**UNE BONNE TAPISSIÈRE**

A Vendre d'Occasion

S'adresser au bureau du Journal

**LE CIDRE ET LE POIRÉ**

Revue mensuelle des intérêts pomologique  
et des arbres fruitiers de grande cultures.

Chaque numéro se compose de 52 pages  
in-8° raisin.

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, et  
Administration à M. de SAINVILLE directeur,  
36, rue Lafitte PARIS

**La Lecture en Classe**

A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

Publication hebdomadaire

DIRECTEUR J. STÉPH

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INST. PUBLIQUE

ABONNEMENTS

Un an 6 fr. | Six mois 3.

Le numéro . . . . . 10 centimes

On s'abonne à la librairie Ch. Delagrave  
15 rue Soufflot.

A la librairie E. Lemarié à Dammartin.

**Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ**

**ERMENONVILLE**

ANCIEN ET MODERNE

par E. LEMARIÉ

Un vol. illustré de 134 pages in-18

Tiré à 250 exemplaires numérotés

1 fr. 50. Franco par la poste, 1 fr. 75

**PRIME musicale gratuite**

**PIANISTES** Lecteurs de la  
PETITE GAZETTE

Décompez ce bon et envoyez-le, avec votre  
adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le  
Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis  
et franco, un bon morceau de musique pour  
piano.

